

**LIVRET
DE L'ÉTUDIANT·E
2016-2017**

**MASTER 2
DROIT, ÉCONOMIE, GESTION
DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES**

université
Paris Ovest
■ ■ ■
Nanterre La Défense



UFR de Droit et science politique

Université Paris Ovest Nanterre La Défense – Bâtiment F - 200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
CALENDRIER 2016/2017 UFR DSP	4
ORGANIGRAMME	5
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	6
MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR DSP	7
PRÉSENTATION DE LA FORMATION	9
Délivrance d'un diplôme	10
Maquette master 2 Droit Pénal et Procédure Pénale	11
Présentation des enseignements - semestre 1	12
UE - Fondamentale 1	12
UE - Fondamentale 2	13
UE - Complémentaire	14
Présentation des enseignements - semestre 2	16
UE - Fondamentale	16
UE - Fondamentale 2	17
Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018	18
Modalités générales	18
Modalités spécifiques	18
CHARTRE DES EXAMENS	19
Charte des conditions d'examens et aménagements pour les étudiants à besoins spécifiques	20
CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE	23
Bibliographie	25
PLAN DU CAMPUS UPOND	33

AVANT-PROPOS

Bienvenue à l'UFR Droit et science politique !

L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a pour ambition non seulement de former des juristes de haut niveau mais, au-delà, des acteurs du monde contemporain dotés d'esprit critique et d'initiative.

Depuis sa création, son projet pédagogique est celui d'une faculté de droit et de science politique innovante, favorable à la pluridisciplinarité et au droit comparé, ouverte sur le monde, les nouvelles technologies et les milieux professionnels, et irriguée par une recherche originale, théorique et appliquée. Les parcours de nombreux anciens étudiants dans les champs du droit, de la politique, de l'économie, des médias ou des relations internationales témoignent de la richesse et de la qualité des formations offertes.

L'UFR DSP a l'ambition d'être un lieu d'enseignement pour tous, tout en offrant à chacun la possibilité d'un traitement relativement individualisé. Avec ses enseignants reconnus et dévoués à leur métier de pédagogues et de chercheurs, et avec son équipe administrative disponible, l'UFR DSP offre un environnement propice à des projets étudiants puis professionnels réussis.

Faire le choix d'étudier le droit et la science politique à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, c'est s'engager sur un chemin exigeant et épanouissant.

D'une part, de la licence au doctorat, vous apprendrez, grâce aux méthodes traditionnelles et modernes d'enseignement, à réfléchir de façon rigoureuse et vous accumulerez des connaissances et compétences qui constitueront un bagage utile quelle que soit la voie que vous emprunterez plus tard. En outre, vous aurez très vite la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre des nombreux accords que nous avons conclus avec d'excellents partenaires universitaires.

D'autre part, grâce à de nombreux modules, vous commencerez à envisager votre métier futur : stages obligatoires, rédaction de CV, participation à une audience, forum des métiers, « Clinique du droit », filières en alternance, l'Université de Paris Ouest est en lien étroit avec le monde qui l'environne, ne serait-ce que territorialement (le Palais de justice de Nanterre est à une station de RER de l'Université, et le quartier de La Défense à deux).

Enfin, durant toutes les années que vous passerez sur un campus de 32 hectares, lieu de vie et de culture, avec sa piscine, ses terrains de sport et ses espaces verts, vous aurez de multiples occasions de vous créer un réseau d'amis et de camarades, en vous livrant à des activités soit ludiques (cinéma, théâtre, sports), soit plus sérieuses (engagement associatif, concours de plaidoirie et d'éloquence, etc.).

Moyennant un esprit d'initiative et le respect de quelques règles essentielles à la vie en communauté, nul doute que vous saurez tirer le meilleur d'une *universitas* au sens plein du terme afin de vous forger un esprit bien fait, confiant et imaginatif, et qui vous permettra de voler de vos propres ailes, en France, en Europe et dans le monde.

Florence Bellivier et Pascal Beauvais, Co-Directeurs de l'UFR

CALENDRIER 2016/2017 UFR DSP

1 ^{er} SEMESTRE	2 ^{ème} SEMESTRE
Début des cours magistraux lundi 12 septembre 2016 Début des TD lundi 19 septembre 2016 Vacances de la Toussaint du jeudi 27 octobre au mercredi 2 novembre 2016 Semaine de révision tutorée du Lundi 5 décembre au samedi 10 décembre 2016 Semaine des partiels et dérogatoires du lundi 12 décembre au vendredi 16 décembre Fin des enseignements vendredi 16 décembre 2016 Vacances de fin d'année du lundi 19 décembre 2016 au dimanche 1^{er} janvier 2017 Examens du 1^{er} semestre de la 1^{ère} session du lundi 2 janvier au samedi 14 janvier 2017 Délibérations des notes de la 1^{ère} session du lundi 22 mai au vendredi 26 mai 2017	Début des cours magistraux lundi 16 janvier 2017 Publication des notes de partiels du 1^{er} semestre (pour information et sous réserve de délibérations) Vendredi 20 janvier 2017 Début des TD lundi 23 janvier 2017 Forum des métiers mardi 24 janvier 2017 Journée porte ouverte Licence mercredi 1^{er} février 2017 Vacances d'hiver du lundi 13 février au dimanche 19 février 2017 Vacances de printemps du lundi 10 avril au dimanche 16 avril 2017 Semaines des partiels et dérogatoires du mardi 18 avril au samedi 22 avril 2017 semaine de révision tutorée du lundi 24 avril au samedi 29 avril 2017 Examens du 2^{ème} semestre de la 1^{ère} session du mardi 2 mai au mardi 16 mai 2017 Publication des notes de partiels du 2^{ème} semestre (pour information et sous réserve de délibérations) mardi 16 mai 2017 semaine de révision tutorée du lundi 29 mai au samedi 10 juin 2017 Examens de la 2^{ème} session (rattrapage) du lundi 12 juin au mardi 27 juin 2017 Délibérations des notes de la 2^{ème} session du mercredi 5 juillet au mercredi 12 juillet 2017
Jours fériés - Toussaint : Mardi 01 novembre 2016 - Armistice : Vendredi 11 novembre 2016 - Lundi de Pâques : Lundi 17 avril 2017 - Fête du travail : Lundi 1er mai 2017 - Victoire 1945 : Lundi 08 mai 2017 - Jeudi de l'ascension : Jeudi 25 mai 2017 - Lundi de Pentecôte : Lundi 05 juin 2017 - Fête nationale : Vendredi 14 juillet 2017	

ORGANIGRAMME

- Co – Directeurs de l'UFR : Florence BELLIVIER – Pascal BEAUVAIS
- Directrices adjointes de l'UFR : Myriam BENLOLO-CARABOT (relations internationales) et Carole MONIOLLE (insertion professionnelle)
- Responsable administrative de l'UFR : Corinne VALEU, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Mathilde de CHAMBORANT, bureau E10
- Secrétariat de direction : Diane THOMAS Bureau E14

Responsable du master :

Madame Elisabeth FORTIS

Secrétariat :

Sophie TRABON – strabon@u-paris10.fr

Bâtiment F – Bureau 131

200, Avenue de la République - 92001 NANTERRE Cedex

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- **Site de l'UFR DSP : <http://ufr-dsp.u-paris10.fr>**
- Accueil et Information Etudiant : l'entresol du bâtiment F, bureau E08, ☎ 01 40 97 77 59
- Stages et insertion professionnelle : 1er étage du bâtiment F, bureau 102bis ☎ 01 40 97 49 32 <http://stages.u-paris10.fr>
- Bibliothèque de l'UFR-DSP : l'entresol du bâtiment F, salle E16 ☎ 01 40 97 77 11, @ cinnocenti@u-paris10.fr
- Site Internet des inscriptions, SESAME : <https://sesame.u-paris10.fr>
- Site de communication des résultats : sur l'ENT : <https://ent.u-paris10.fr>
- Service des diplômes : bâtiment A, bureaux A 205 et A 206 ☎ 01 40 97 56 81,
• @ diplomes@u-paris10.fr
- Service des Bourses : bâtiment A, bureau 204, ☎ 01 40 97 47 78, site Internet : <http://bourses.u-paris10.fr/>
- Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) : bâtiment E, au rez-de-chaussée, salle E14, ☎ 01 40 97 75 34, @ cio@u-paris10.fr, site Internet : <http://suio.u-paris10.fr>
- Service de la Formation Continue : bâtiment M, au rez-de-chaussée, ☎ 01 40 97 78 66, site Internet : <http://formation-continue.u-paris10.fr/>
- Service des Affaires culturelles : bâtiment L, au rez-de-chaussée, bureau R 28, ☎ 01 40 97 56 56, @ affaires.culturelles@u-paris10.fr
- Service Handicap et accessibilité : l'entresol du bâtiment F, bureau E08, ☎ 01 40 97 77 59 et bâtiment DD, bureau R 05 ☎ 01 40 97 58 79, @ handicap.caciope@u-paris10.fr
- Service médical: bâtiment E, au rez-de-chaussée, ☎ 01 40 97 75 33, @ medecine-preventive@u-paris10.fr

Action sociale étudiant : bâtiment E, salle 19, ☎ 01 40 97 71 01

MEMBRES DU CONSEIL DE l'UFR DSP

<u>Collège des professeurs</u> ARCHAN Christophe BENLOLO CARABOT Myriam BOURASSIN-BACHMANN Manuella BOUSSARD Sabine LABORIER Pascale LOKIEC Pascal MILLARD Eric NIBOYET Marie-Laure ROBINE David THOUVENIN Jean-Marc	<u>Collège des maîtres de conférences et doctorants</u> BALLOT-LENA Aurélie GUIOMARD Frédéric GROSBON Sophie LANNEAU Régis LE DIGOL Christophe MEYER Julie NICOLAS Valérie PARANTHOEN Jean-Baptiste VIENNOT Camille
<u>Collège du personnel administratif</u> D'ALMEIDA Rosette VINGLASSALON Christophe JORRE Isabelle	<u>Collège des usagers - étudiants</u> LEPOIVRE Marie (Démocrates et engagés) SHEYBANI Niki (UNI) PISA BURGOS Maxime (FAX) MILLIAT Karen (FAX) KASEM Sabrine (UNEF) GRAILLAT Nathan (UNEF) DESIRE Coralie (UNEF) SIROT Mathieu (UNEF) DUBOIS Emmeline (UNEF)
<u>Collège des personnalités extérieures</u> DIJOUX Stéphanie , professeur de droit allemand rattachée à l'UFR LCE DOBKINE Michel , Secrétaire général du Groupe HAVAS, magistrat en disponibilité et ancien directeur de l'ENM DUMONTET Benoît , directeur de la Haute école des Avocats Conseil (HEDAC) MIGNARD Jean-Pierre , avocat, associé fondateur du cabinet Lysias, co-directeur de la revue Témoignage Chrétien, Maître de conférences à l'IEP de Paris PARANCE Béatrice , Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières DUBIN Laurence , Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières SCHEFFLER Catherine , avocat et ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine, enseignante vacataire à l'UFR DSP SIBONY Anne-Lise , Professeur à l'Université de Liège WAUQUIER Vincent , responsable de la classe préparatoire aux grandes écoles « économique et commerciale –	

PROVISOIRES

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Objectifs

Le M2 s'adresse à des étudiants ayant déjà acquis les connaissances fondamentales de droit pénal et de procédure pénale. Les enseignements portent sur les domaines du droit pénal spécial et concernent les secteurs de la délinquance actuellement les plus importants, à la fois par le renouvellement des dispositions juridiques les concernant et par les débats publics suscités.

Les objectifs de la formation sont de :

- développer la compréhension de l'évolution des matières de droit pénal spécial afin d'en discerner les lignes directrices ;
- fortifier la connaissance du fonctionnement de l'ensemble des institutions pénales et des caractéristiques propres aux différents types de délinquance en échangeant avec les professionnels intervenants
- acquérir une grande rigueur dans la terminologie juridique ;
- maîtriser les méthodes de recherche en droit répondant aux diverses exigences professionnelles auxquelles un juriste pénaliste peut être confronté.

Débouchés

La formation ouvre sur la préparation d'une thèse et prépare à un grand nombre de concours de la fonction publique : d'une part aux concours de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'autre part aux concours de la magistrature, de la police et de la gendarmerie nationale, des douanes, de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse. La formation prépare aussi à l'examen du CRFPA (Avocats).

Délivrance d'un diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "Demandez votre diplôme". <http://etudiants.u-paris10.fr/>

PROVISoire

Maquette master 2 Droit Pénal et Procédure Pénale

Code matière	SEMESTRE 1	Nature	Durée	Enseignant	ECTS
	UE FONDAMENTALE 1				30
3JPE900 1	Procédure pénale et droit pénal général approfondi	Cours et Séminaire	46h	Mme FORTIS	7,5
3JPE900 2	Droit pénal européen	Cours et Séminaire	54h	Mme PARIZOT et M. BEAUVAIS	7,5
UE FONDAMENTALE 2					
3JPE900 3	Méthodologie appliquée à la recherche	Cours	12h	Mme TRICOT et M. BARRAULT STELLA	1,5
UE COMPLEMENTAIRE (3 matières parmi 5)					
3JPE900 9	Criminologie clinique Programme UMA(*)	Séminaire	24h	M. CASADAMONT	4,5
3JPE900 4	Droit pénal douanier	Séminaire	24h	Mme TRICOT et Douane Judiciaire	4,5
3JPE900 6	Droit de l'exécution des peines	Séminaire	24h	Mme PARIZOT	4,5
3JPE900 7	Droit pénal des médias		24h	Mme VIENNOT	4,5
3JPE900 8	Droit pénal du travail		24h	M. DESPREZ	4,5

Code matière	SEMESTRE 2	Nature	Durée	Enseignant	ECTS
	UE FONDAMENTALE				30
3JPE900 1	Droit pénal des mineurs	Cours	24h	M. ROSENCZVEIG	4,5
3JPE900 2	Droit pénal des personnes	Cours et séminaire	24h	Mme TRICOT	4,5
3JPE900 3	Droit pénal de la santé	Cours et séminaire	24h	Mme BELLIVIER et M. TOUILLIER	4,5
3JPE900 5	Criminalité organisée et transfrontière	séminaire	24h	Mme MULLER	4,5
UE FONDAMENTALE 2					
3JPE000 4	Mémoire				12

(*) **Programme UMA : séminaire dédoublé dispensé à la Maison d'arrêt des Hauts de Seine sur les deux semestres (public composé à parité d'étudiants du M2 et de personnes détenues)**

Présentation des enseignements - semestre 1

UE - Fondamentale 1

3JPE9001	Procédure pénale et droit pénal général approfondi	Volume horaire 46h	Mme FORTIS
Il s'agit d'étudier chaque année un sujet transversal qui concerne le droit pénal général, les procédures pénales, et les droits pénaux spéciaux. Ainsi ont été étudiés : la victime ; l'intention ; le secret etc... Pour les exercices, la présentation d'exposés se fait en équipe et la construction du sujet doit être commune.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	la note finale comprend la note de participation en cours (1/3 note finale) et la note de l'écrit de fin de semestre d'une durée de 5 heures (2/3 note finale) .		
Contrôle dérogatoire et session 2	la note finale comprend la note de participation en cours (1/3 note finale) et la note de l'écrit de fin de semestre d'une durée de 5 heures (2/3 note finale) .		

3JPE9002	Droit pénal européen	Volume horaire 54h	Mme PARIZOT M. BEAUVAIS
Ce séminaire est divisé en deux volets: droit pénal de l'Union européenne et droit pénal de la Convention européenne des droits de l'homme. Sous ce second aspect, le séminaire vise à réfléchir, à partir de la jurisprudence essentielle et/ou récente de la Cour européenne des droits de l'homme, sur les droits intéressants la matière pénale: droit à la vie, droit à la sûreté, droit à un procès équitable, principe de légalité, principe ne bis in idem...			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Écrit de 5h.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Écrit de 5h.		

UE - Fondamentale 2

3JPE9003	Méthodologie appliquée à la recherche	Volume horaire 12h	Mme TRICOT M. BARRAULT STELLA
Ce séminaire a vocation à former les étudiants aux méthodes de la recherche et de la préparation du mémoire de Master 2. La première partie du cours se concentre sur les exigences générales de méthodologie pour l'élaboration et la soutenance d'un mémoire de recherche en droit. Il s'agit de préciser la place du mémoire dans le Master 2 et de détailler les grandes étapes de la construction du sujet, du plan et de la phase de rédaction. Sont également indiquées les exigences relatives à la constitution de l'appareil documentaire (constitution de la bibliographie et des annexes), à la mise en page, l'emploi, le contenu et la forme des notes de bas de page ainsi que des citations. Est enfin abordée la question du plagiat. La seconde partie du cours constitue une initiation à l'enquête empirique, en portant une focale particulière sur la technique de l'entretien approfondi et semi-directif. Quatre thèmes articulés, retraçant les étapes d'une enquête en sciences sociales, sont abordées : d'abord l'intérêt épistémologique, les limites et l'opportunité d'un travail de terrain ; ensuite, la préparation et la négociation de l'entretien en amont ; par la suite, la réalisation et les ajustements de l'entretien en situation ; enfin, la retranscription, l'analyse de l'entretien ainsi que sa combinaison avec d'autres sources dans l'écriture.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Présence de l'étudiant		
Contrôle dérogatoire et session 2	Présence de l'étudiant		

UE - Complémentaire

3JPE9009	Criminologie clinique	Volume horaire 24h	M. CASADAMONT
Pour la sixième année consécutive, est mis sur pied à la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine un séminaire de criminologie commun à des personnes détenues et à des étudiants du master 2 de droit pénal et de procédure pénale de l'université de Paris Ouest Nanterre La Défense. Il se tient à la bibliothèque de la maison d'arrêt. Le dispositif en est le suivant : L'objet d'étude de ce séminaire portera principalement sur des cas de meurtre ; <i>à partir de textes publiés</i> (sauf exception). La « criminologie » n'est pas ici considérée comme une science, mais comme <u>un champ d'étude</u> ; ce séminaire présentera une dimension pluridisciplinaire d'être ouvert à plusieurs horizons disciplinaires, sans pour autant prétendre à quelque syncrétisme. Ce séminaire a pour titre "séminaire de <i>criminologie clinique</i>", le mot "clinique" est à prendre ici dans son sens grec ancien "d'inclinaison" (<i>clinamen</i>), du « se pencher », et non au sens médical ou psychologique qui n'en dérive pas moins directement. <i>Il s'agira de se pencher sur des textes</i>. D'où le sous-titre du séminaire à quoi un simple titre suffit : <i>criminologie</i>. C'est la <i>clinique</i> de ce séminaire. Le mot de « casuistique » conviendrait peut-être mieux. Séminaire de <i>textes donc</i>, quelle que soit l'origine de ceux-ci : pièces de procédure pénale, témoignages, littérature, historiographie, ou psychanalyse. L'écrit importe plus que son appartenance ou « prétention » disciplinaire, - écrit qu'il s'agit de lire. Il est requis de chaque participant inscrit au séminaire d'y mettre du <i>sien</i>, par la lecture des textes proposés, par la préparation d'un possible exposé. Une bibliographie indicative est remise aux participants.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Oral de 20 min		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral de 20 min		

3JPE9004	Droit pénal douanier	Volume horaire 24h	Mme TRICO Douane Judiciaire
Ce séminaire a pour ambition d'initier les étudiants aux spécificités du droit pénal douanier tant sur le plan du droit de fond que de la procédure. Il est construit autour de séminaires thématiques (dédiés aux principaux trafics relevant de la « délinquance douanière ») dispensés par des membres du Service National de la Douane Judiciaire et faisant suite à une introduction générale présentant les grands traits d'une part, des infractions, des sanctions et de la responsabilité en matière douanière et, d'autre part, des pouvoirs d'enquête ainsi que des conditions d'exercice de l'action publique.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	-un exposé pendant l'année : 1/ 3 de la note -1 épreuve finale orale (2/3 de la note) de 30 minutes (15 minutes de préparation, 15 minutes d'exposé-discussion)		
Contrôle dérogatoire et session 2			

3JPE9006	Droit de l'exécution des peines	Volume horaire 24h	Mme PARIZOT
Ce séminaire a pour objet d'approfondir un pan méconnu et assez technique de la matière pénale, l'exécution de la peine (en particulier de la peine privative de liberté). Organisé autour de grands thèmes (les acteurs de l'exécution des peines, l'organisation des établissements pénitentiaires, la prison à l'épreuve des droits fondamentaux, la peine hors les murs...) et alimenté par une discussion autour d'ouvrages et de films importants et/ou récents			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Oral de 20 minutes.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral de 20 minutes.		

3JPE9007	Droit pénal des médias	Volume horaire 24h	Mme VIENNOT
Le cours se décompose en deux parties. La première consiste en une analyse du régime général applicable aux infractions de presse. Elle suppose l'étude des règles de fond (notion de publication ou responsabilité en cascade par exemple) et de procédure (engagement des poursuites ou prescription) spécifiques à ce contentieux. Puis, la seconde partie porte sur l'analyse des publications entraînant la mise en jeu de la responsabilité pénale ou civile de leur auteur. Les infractions de presse telles que les injures, diffamations, apologies, provocations à la haine ou négationnisme sont d'abord étudiées, puis les atteintes de nature civile (atteintes à la présomption d'innocence, aux droits à la vie privée ou à l'image) sont abordées. Enfin, la question de la responsabilité des fournisseurs d'accès et hébergeurs est posée.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	La note finale est la moyenne d'une note de séminaire (composée d'un exposé, d'un travail pratique sur un dossier en droit de la presse et de la participation orale) et d'un oral final sur l'intégralité du cours.		
Contrôle dérogatoire et session 2			

3JPE9002	Droit pénal du travail	Volume horaire 24h	M. DESPEREZ
Après des propos introductifs, relatifs à l'infraction en Droit pénal du travail, le cours se déclinera en deux parties : une partie générale et une partie spéciale. Dans une première partie (générale), ce cours s'intéressera à la constatation de l'infraction en droit pénal du travail (notamment au rôle de l'inspection du travail), aux actions qui naissent de l'infraction, à la responsabilité pénale de la personne physique et de la personne morale (et notamment à la question de la délégation de pouvoir). Dans une seconde partie (spéciale), ce cours abordera les principales infractions tenant à la relation de travail : infractions relatives à la santé et à la sécurité au sein du Code du travail et du Code pénal, infractions relatives à la dignité (discrimination, harcèlements), travail illégal. La question du travail des personnes incarcérées sera également abordée.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Oral de 20 min.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral de 20 min.		

Présentation des enseignements - semestre 2

UE - Fondamentale

3JPE9001	Droit pénal des mineurs	Volume horaire 24h	M. ROSENCZVEIG
L'enfant a un rapport spécifique à la justice pénale qu'il soit auteur (Titre I) ou victime d'infraction (Titre II). a) Auteur en 7 cours: en quoi faut-il et subsiste-t-il un droit spécial des mineurs auteurs ? Quels sont les 7 grands principes qui guident ce droit ? Quels sont les acteurs du théâtre judiciaire ? Quelle réaction à la délinquance révélée ? L'instruction, l'audience pénale et l'exécution des décisions ? b) L'enfant victime (en deux cours) a un droit pénal de protection particulier et une procédure spécifique). Les étudiants ont la possibilité d'interpeller ou de réagir durant chaque séquence et trouvent dans les 3 jours les cours enrichis de nombreux documents judiciaires sur www.rosenczveig.com			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	La question à traiter le jour de l'examen - volontairement large - a pour objectif de vérifier en quoi l'étudiant a assimilé l'essence du cours par-delà les dispositifs techniques. Écrit de 3h.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral de 20 min.		

3JPE9002	Droit pénal des personnes	Volume horaire 24h	Mme TRICOT
Le cours propose d'approfondir l'analyse de la protection pénale contre les atteintes aux personnes. Chaque année est traité un thème particulier relevant du livre 2 du Code pénal, tel que la liberté sexuelle, les atteintes à la personnalité, les crimes internationaux ou les discriminations. Le cours est l'occasion d'une réflexion sur les options de politique criminelle, la structure des infractions et les valeurs protégées. Il permet également d'identifier les spécificités de la notion de personne et de sa protection en droit pénal.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Écrit de 3h.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Écrit de 3h.		

3JPE9003	Droit pénal de la santé	Volume horaire 24h	Mme BELLIVIER M. TOUILLIER
La confrontation du droit pénal et du droit de la santé, disciplines à la croisée des grandes divisions du droit, est révélatrice d'influences réciproques qui conduisent de plus en plus à s'interroger sur la spécificité d'un droit pénal de la santé pour souligner l'intérêt d'une approche interdisciplinaire. Le séminaire a pour objet de sensibiliser les étudiants à une telle approche et, plus encore, de les associer à une réflexion sur les principaux enjeux du droit pénal de la santé à travers l'approfondissement de thèmes variés tels que la responsabilité pénale des professionnels et établissements de santé, le traitement pénal des scandales sanitaires, le risque pénal dans le secteur pharmaceutique ou les soins pénalement ordonnés. D'autres thèmes pourront être sélectionnés en fonction de l'actualité et des choix opérés pour le séminaire.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Oral de 20 min.		
Contrôle dérogatoire	Oral de 20 min.		

et session 2	
--------------	--

3JPE9005	Criminalité organisée et transfrontière	Volume horaire 24h	Mme MULLER
Le cours porte sur La notion et Le régime de la criminalité transnationale organisée. Après la présentation de la notion de criminalité transnationale organisée au niveau international, européenne et national, sont notamment étudiées les trois principales infractions de la criminalité organisée : l'association de malfaiteurs, le blanchiment et la corruption. Sont également abordé les principales règles en matière de saisies des avoirs criminels. La procédure dérogatoire est abordée sans être étudiée en détails dès lors qu'elle fait l'objet d'un enseignement spécifique en M1 Droit pénal.			
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	L'examen prend la forme d'un oral d'environ 10 mn avec une préparation de 10 mn. La participation en séminaire est prise en compte pour moduler (variation d'un point max) la note d'oral.		
Contrôle dérogatoire et session 2	Oral		

UE - Fondamentale 2

3JPE0004	Mémoire		
Modalités de contrôle			
Contrôle continu	Soutenance de 30 minutes.		
Contrôle dérogatoire et session 2			

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants du site de l'université, Rubrique "Formation" / "Déroulement des examens". <http://etudiants.u-paris10.fr/>

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Modalités de contrôle" pour chaque EC.

CHARTRE DES EXAMENS

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants de l'Université, à la rubrique : "Formation" / "Déroulement des examens". <http://etudiants.u-paris10.fr/>

PROVISoire

Charte des conditions d'examens et aménagements pour les étudiants à besoins spécifiques

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :

○ Handicap permanent

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33
Courriel : medecine-preventive@u-paris10.fr*

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

○ Handicap temporaire

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée.
Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34 - Courriel : handicap.caciope@liste.u-paris10.fr*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPPS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

Les aménagements peuvent être les suivants :

1. Une majoration de temps supplémentaire :

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- *Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.*

2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, via son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. La surveillance : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. Le secrétariat aux examens : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

Le service recruteur (Service handicap) doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

7. L'utilisation d'aides techniques : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.

Séance du CA du 7 avril 2014

L'Université Paris Ouest Nanterre la Défense est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnels répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de détritux constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les détritux doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@u-paris10.fr.

Bibliographie

Méthodologie de la recherche :

- BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La découverte, « Guides/ Grands Repères », 2003, 355 pages.
- BECKER Howard S., *Ecrire les sciences sociales. Commencer et terminer son article, sa thèse ou son livre*, Paris, Economica, « Méthodes des sciences sociales », 2004, 1^{ère} édition 1986, 353 pages.
- BECKER Howard S., *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La découverte, « Guides Repères », 2002, 179 pages.
- BECKER Howard S., « Inférence et preuve en observation participante. Fiabilité des données et viabilité des hypothèses », in D. Cefai (dir.), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003, p. 350-362.
- BELLIVIER Florence, VIENNOT Camille, Guide de méthodologie du mémoire de Master 2, <http://cdpc.u-paris10.fr/wp-content/uploads/2013/12/METHODOLOGIE-m%C3%A9moire-2013.pdf>
- BRUNETEAUX Patrick, LANZARINI Corinne, « Les entretiens informels ou les conversations orientées », *Sociétés contemporaines*, n°30, 1998, p. 157-180.
- CHAMPEIL-DESPLATS Véronique, *Méthodologies du droit et des sciences du droit*, Dalloz, 2014.
- FARGE Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, Points, série « Histoire », 1997, 1^{ère} édition 1989, 152 pages.
- KAUFMANN Jean-Claude, *L'enquête et ses méthodes. L'entretien compréhensif*, Paris, Armand Colin, « 128 », 2^{ème} édition, 2007, 127 pages.
- LAURENS Sylvain, « « Pourquoi » et « comment » poser les questions qui fâchent ? Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants » » ? *Genèses*, n°69, 2007, p. 112-127.
- MAUGER Gérard, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n°6, 1991, p. 125-143.
- PERETZ Henri, *Les méthodes en sociologie. L'observation*, Paris, La Découverte, « Repères », 1998, 128 pages.
- WEBER Florence, « L'ethnographie armée par les statistiques », *Enquête. Les terrains de l'enquête*, n°1, 1995, p. 153-165.

Criminologie :

- Allouch, Jean, *Marguerite, ou l'Aimée de Lacan*, [1990], Postface de Didier Anzieu, Paris¹E.P.E.L., 2e éd. revue et augmentée, 1994.
- Allouch, J. *Louis Althusser récit divan, Lettre à Clément Rosset à propos de ses Notes sur Louis Althusser*, E.P.E.L., 1992.
- Allouch, J. *Freud, et puis Lacan*, EPEL, 1993.

¹ Lorsque le lieu de publication est Paris, il n'est plus indiqué.

- Arendt, Hannah, *Eichmann à Jérusalem, Rapport* [reportage] *sur la banalité du mal*, [1963], traduit de l'anglais par Anne Guérin, révision par Martine Leibovici, présentation de M.-I. Burdny-de Launay, Gallimard, 1966, 1991, 1997, coll. « Folio histoire », 2002, 2012.
- Artières, Philippe, *Le livre des vies coupables, Autobiographies de criminels (1896-1909)*, textes édités et présentés par Ph. Artières, Éd. Albin Michel, 2000.
- Bataille, Georges, *Le procès de Gilles de Rais* [1965], dans G. Bataille, *Œuvres complètes*, vol. X, Gallimard, coll. « Blanche », 1987, p. 271-571
- Biagi-Chai, Francesca, *Le cas Landru à la lumière de la psychanalyse*, Préface de J.-A. Miller, Éd. Imago, 2007.
- Blais, Mélissa, « *J'HAÏS LES FEMINISTES !* », *le 6 décembre 1989 et ses suites*, Montréal, les éditions du remue-ménage, 2009.
- Bonaparte, Marie, « Le Cas de Madame Lefebvre », *Revue française de psychanalyse*, 1927, I, 1.
- Bousmanne, Bernard, *"Reviens, reviens, cher ami", Rimbaud-Verlaine, L'affaire de Bruxelles*, Direction d'ouvrage, René Guitten, Calmann-Lévy, avec la Bibliothèque royale de Belgique.
- Camus, Albert, *L'étranger*, [1942], Gallimard, coll. « folio », 1971/1994.
- Capurro, Raquel, Diego Nin, *Je l'ai tué, dit-elle, c'est mon père*, [1995], traduit de l'espagnol (Uruguay) par Françoise Ben Kemoun, Envoi de Christine Angot, Monographie clinique/EPEL, 2005.
- Casadamont, Guy, « Criminologie de la violence ou violence de la criminologie ? A propos d'une confrontation entre J. Pinatel et Chr. Debuyst », *Actions et recherches sociales*, "La violence", 1981, 2-3, n°1-2, p. 81-94.
- Casadamont, G. « Savoir criminologique et pouvoir pénal : par-delà bien et mal », *Actes, Les cahiers d'action juridique*, "La gouvernementalité. Foucault hors les murs", 1986, n° 54, p. 80-83.
- Casadamont, G. « Crimino-logique(s) : un "sujet" dans tous ses états ? », dans *Acteur social et délinquance, Une grille de lecture du système de justice pénale*, Bruxelles, Pierre Mardaga éd, coll. « Psych », 1990, p. 403-413.
- Casadamont, G. « Il y a du crime, Notes sur les leçons VIII de Pierre Legendre, *La psychanalyse de l'enfant*, "cliniques", 1991, n° 13, p. 41-63.
- Casadamont, G. « Une phrase de Jean Pinatel », *Annales internationales de criminologie*, 1999, vol. 37, n° 1 / 2.
- Casadamont, G., « Althusser là le V en masse », *Quid pro quo*, 2009, n° 4.
- Casadamont, G. « Criminologie : le lieu et la formule », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2011, n° 3.
- Casadamont, G. « Aux assises : l'impasse d'aveu », *Revue de science criminelle* 2013, n° 3.
- Casadamont, G. « Quand Christian Debuyst invite Wittgenstein en criminologie », *Revue de science criminelle*, 2015, n° 1.
- Chevalier, Philippe, Tim Greacen, (dir.), *Folie et justice : relire Foucault*, Toulouse, éd. érès, 2009.
- Cercas, Javier, *Anatomie d'un instant*, traduit de l'espagnol par Elisabeth Beyer et Aleksandar Grujicic, s.l., Actes Sud, 2010.
- Daoud, Kamel, *Meursault, contre-enquête, roman*, s.l., Actes Sud, 2014.

- Davant, René-Philippe, *Marc Dutroux : le dossier*, Bruxelles, les éditions Luc Pire, coll. « Les dossier d'au nom de la loi », 1997.
- Debuyst, Christian, « Les nouveaux courants de la criminologie contemporaine. La mise en cause de la psychologie criminelle et de son objet », *Revue de droit pénal et de criminologie*, 1975, LV, 10.
- Debuyst, Chr., Joos, Julienne, *L'enfant et l'adolescent voleurs*, Bruxelles, Ch. Dessart, éd., 1971, coll. « ψ ps ».
- Debuyst, Chr., *Modèle éthologique et criminologie*, Liège Bruxelles, P. Mardaga, éd, 1985. coll. « ψ ps ».
- Debuyst, Chr, *Essais de criminologie clinique, Entre psychologie et justice pénale*, Textes choisis et présentés par Chr. Adam et Fr. Digneffe, Bruxelles, Larcier, 2009, coll. « Crimen ».
- Debuyst, Chr. « La clinique criminologique à la croisée des chemins », *Déviance et Société*, 2010, 34, 1, p. 71-91.
- Debuyst, Chr., *Criminologie clinique. Un passage par Wittgenstein*, Bruxelles, Larcier, coll. « Crimen », 2014.
- De Greeff, Etienne, *Amour et crimes d'amour*, [1942], Préface de Christian Debuyst, Bruxelles, Charles Dessart, Éd. 1973, coll. « ψ sh ».
- Digneffe, Françoise, *Éthique et délinquance, La délinquance comme gestion de sa vie*, Paris-Genève, Méridiens-Kliencksieck-M+H, 1989, coll. « Déviance et société ».
- Digneffe, Françoise, Adam, Christophe, « Le développement de la criminologie clinique : l'École de Louvain », *Criminologie*, "Criminologie : discipline et institutionnalisation, Trois exemples francophones", 2004, 37, 1, p. 43-70, (revue publiée à Montréal, Québec).
- Dostoïevski, Fédor, *Crime et châtement*, [1865], préface de Georges Nivat [1975], traduit du russe par D. Ergaz, suivi de *Journal de Raskolnikov*, trad. de V. Pozner, Gallimard, coll. « Folio classique », 1950. Traduction de la Bibliothèque de la Pléiade.
- Dostoïevski, F., *Crime et châtement*, [1865], , traduit du russe par Élisabeth Guertik, préface de Nicolas Berdiaeff, commentaires de Georges Philippenko, Paris, Le livre de poche coll. « classique », 1972, 2004.
- Dostoïevski, Fédor, *Les frères Karamazov*, [1879-1880], traduction et notes de Henri Mongault [1952], précédé de « Dostoïevski et le parricide » de S. Freud, Postface de Pierre Pascal, Gallimard, coll. « Folio classique », 1994/2011.
- Dupré, Francis, *La "solution" du passage à l'acte, Le double crime des soeurs Papin*, Toulouse, Éd. Erès, 1984, coll. « Littoral ».
- Duras, Marguerite, *Le Vice-consul*, Éd. Gallimard, [1966], coll. « L'imaginaire », 1977.
- Fitère, Jean-Marie, *Violette Nozière*, [1975], Éd. Presses de la Cité, /Acropole, coll. « Jugés coupables », 2007.
- Forest, Philippe, *Le roman infanticide : Dostoïevski, Faulkner, Camus, Essais sur la littérature et le deuil*, Nantes, éd. Cécile Dufaut, 2010.
- Foucault, Michel, « *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère...* » *Un cas de parricide au XIXe siècle*, Éd. Gallimard/Julliard, 1973, Coll. Archives.
- Sur l'histoire de cette édition, les bribes de Jean-Pierre Peter dans la réimpression coll. « Folio histoire », n° 57, 1994/1998.

- Foucault, M. *Surveiller et punir, Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 1975.
- Foucault, M. *Le pouvoir psychiatrique*, Cours au Collège de France. 1973-1974, Éd. établie sous la direction de F. Ewald et A. Fontana, par Jacques Lagrange, Gallimard / Seuil, coll. « Hautes Études », 2003.
- Foucault, M. *Les anormaux*, Cours au Collège de France. 1974-1975, Éd. établie sous la direction de F. Ewald et A. Fontana par Valerio Marchetti et Antonella Salomoni, Gallimard / Seuil, coll. « Hautes Études », 1999.
- Freud, Sigmund, *Totem et tabou, Quelques concordances entre la vie psychique des sauvages et celle des névrosés*, (1912-1913), trad. fr. M. Weber, Préface de F. Gantheret, Gallimard, 1993, coll. « Connaissance de l'Inconscient ».
- Freud, S. *L'homme Moïse et la religion monothéiste, Trois essais*, [1939], traduit de l'allemand par Cornélius Heim, Préface de M. Moscovici, Gallimard, coll. « Connaissance de l'Inconscient » 1986.
- Freud, S. « Dostoïevski et le parricide », [1928], dans S. Freud, *Résultats, idées, problèmes*, [titre d'un article de S. Freud de 1938, érigé en titre de ce recueil par l'éditeur], II, 1921-1938,
- trad. J.-B. Pontalis et *alii*, PUF, coll. « Bibliothèque de psychanalyse », 1985.
- Frignet, Henry, « Considérations psychanalytiques et médico-légales à propos d'un sujet psychotique auteur d'un homicide. Réflexions sur la question de la responsabilité pénale dans les psychoses », *Le discours psychanalytique*, 1992, n° 8, p. 53-102.
- Gide, André, *Souvenirs de la cour d'assises*, [1914], édition de Pierre Masson, Gallimard, 1924, 1954, coll. « Folio » 2009, 2012.
- Gil-Albert, Juan, *Valentin*, roman traduit de l'espagnol par Alain Denis-Christophe, s.l. Actes Sud, 1987.
- Giono, Jean, *Un roi sans divertissement*, [1948], Gallimard, coll. « Folio », 1972, 2009.
- Giono, J. *Notes sur l'affaire Dominici*, suivi de *Essai sur le caractère des personnages*, [1955], coll. « Folio », 2008.
- Grunenberg, Antonia, *Hannah Arendt et Martin Heidegger, Histoire d'amour*, [2006], traduit de l'allemand par Cédric Cohen Skalli, Payot & Rivages, 2009, éd. de poche « PBP », 2012.
- Henry, M., Laurent, G., *Les adolescents criminels et la justice*, Vaucresson, Centre de formation et de recherche de l'Éducation Surveillée, 1974.
- Hugo, Victor, *Claude Geux*, [1834], présentation, notes, dossier, chronologie et bibliographie par Étienne Kern, Paris, GF Flammarion, 2010.
- Jouhandeau, Marcel, *Trois crimes rituels*, Gallimard, 1962, coll. « Blanche ».
- Kellens, G., « Interactionnisme versus personnalité criminelle », Belgrade, *VIIe Congrès international de criminologie*, 1973, tiré à part, 13 p.
- Koltès, Bernard-Marie, *Roberto Zucco*, suivi de *Tabataba – Coco*, Éd. de Minuit, 1990/2001.
- Labadie, Jean-Michel, *Les mots du crime, Approche épistémologique de quelques discours sur le criminel*, Bruxelles, De Boeck Université, coll. « Perspectives criminologiques », 1995.
- Lacan, Jacques, *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, [1932], Éd. du Seuil pour la réimpression en 1975.

- Lacan, J., séminaire, *Le transfert*, (1960-1961), texte établi par Jacques-Alain Miller, Éd. du Seuil, 1991, coll. « Le champ freudien ».
- Lacan, J. *Des Noms-du Père*, ce volume réunit la conférence de J. Lacan du 8 juillet 1953, intitulée « Le symbolique, l'imaginaire et le réel » et l'unique séance du séminaire *Les noms-du-père*, du 20 janvier 1963, texte établi par J.-A. Miller, Seuil, coll. « Champ freudien » série « paradoxes de Lacan », 2005.
- Lacan, J., « Prémisses à tout développement possible de la criminologie » [1950], dans J. Lacan, *Autres écrits* [titre générique de J.-A. Miller], Seuil, coll. « Le champ freudien », 2001.
- Lacan, J. Sénac, M. « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », [1950], dans J. Lacan, *Écrits*, Seuil, coll. « Le champ freudien », 1966, p. 125-149.
- Lantéri-Laura, Georges, *Psychiatrie et connaissance, Essai sur les fondements de la pathologie mentale*, Sciences en situation, 1991.
- Lantéri-Laura, G., *Essai sur les paradigmes de la psychiatrie moderne*, Éd. du temps, coll. « Esquisses », 1998.
- Legendre, Pierre, *Le crime du caporal Lortie, Traité sur le Père*, Paris, Libr. A. Fayard, 1989, Leçons VIII. Rééd. Champs/Flammarion, 2000, Préface à la réédition : « L'homme en meurtrier ».
- Legendre, P., *La fabrique de l'homme occidental*, suivi de *L'Homme en meurtrier*, Éd. Mille et une nuits/Arte Ed., 1996.
- Maupassant, Guy (de), *La Petite Roque*, [1885], Préface de Jacques Chessex, [1997], Introduction et notes de Louis Forestier, Albin Michel/Le Livre de Poche, coll. « Classiques de poche ».
- Mauriac, François, *Thérèse Desqueyroux*, [1927], Préface et commentaire de Jean Touzot, [1989], Le Livre de Poche, 1997.
- Maza, Sarah, *Violette Nozière, A Story of Murder in 1930s Paris*, Berkeley Los Angeles London, university of California Press, 2011.
- Meynaud, Hélène Y., « Blanche-Neige et l'épine, Femmes, technologies et folies », *Chimères*,
- "Des plans sur le chaos", 2000, n° 38.
- Milza, Pierre, *Les derniers jours de Mussolini*, Fayard, 2010.
- Oury, Joëlle, *Daniel H. : la modeste contribution d'un pâtissier à l'équilibre de la terre*, Préface de Jean Allouch, Paris, Hermann, coll. « Psychanalyse », 2013.
- Pontalis, J.-B. *Un jour, le crime*, Gallimard, coll. « Blanche », 2011, réédition dans la coll. « Folio », 2012.
- Robert, Philippe, Zauberman, Renée, *Mesurer la délinquance*, Les Presses de Sciences-Po, coll. « La bibliothèque du citoyen », 2011.
- Schneider, Michel, *Marilyn dernières séances*, Grasset, 2006, puis Gallimard, « Folio », 2008.
- Sereny, Gitta, *Cries unheard, The Story of Mary Bell*, London, Macmillan, 1998.
- ☞ Traduction française par Géraldine Barbe sous le titre : *Une si jolie petite fille. Les crimes de Mary Bell*, Paris, Éditions Plein Jour, 2014.
- Sigaud, Dominique, *Franz Stangl et moi*, Stock, 2011.
- Svevo, Italo, *L'assassinat de la Via Belpoggio et autres nouvelles*, Nouvelles extraites de *Court voyage sentimental et autres nouvelles*, [1978], traduit de l'italien et préfacé par Jean-Noël Schifano, Gallimard, 1978, 2005 pour la préface, coll. « Folio »

- Van Outrive, Lode, « Stigmatisation : un prolongement de l'analyse criminologique ? », *Revue de droit pénal et de criminologie*, 1973, 53, 4.
 - Vindras, Anne-Marie, *Ernst Wagner, Robert Gaupp : Un monstre et son psychiatre*, trad. fr. Cl. Béal, Th Longé et A.-M. Vindras, E.P.E.L., 1996, coll. « Série Monographie clinique ».
 - Tullio Giordana, Marco, *Pasolini mort d'un poète, Un crime italien*, [1994], trad. fr. Nathalie Castagné, Seuil, 2005.
 - Walgrave, Lode, « A la recherche de la criminologie », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 1993, XLVI, 1.
 - Zagury, Daniel avec Florence Assouline, *L'énigme des tueurs en série*, Plon, 2008, rééd. Pocket, 2010.
- ☞ Sans indication d'auteurs : *La logique du massacre, derniers écrits des tueurs de masse*, éditions inculte, coll. « Temps réel », 2010.

Droit pénal douanier :

E. BELFAYOL, *Le contentieux pénal douanier*, Economica, 2016.

- C.J. BERR, « Douanes », Rép. Dalloz droit pénal et procédure pénale.
- C.-J. BERR et H. TRÉMEAU, *Le droit douanier communautaire et national*, 7e éd., 2006, Economica.
- J. BERTOCCO, « La responsabilité pénale douanière (1^{ère} partie : les auteurs d'infractions douanières), *AJPénal*, 2012, p. 644.
- J. BERTOCCO, « La responsabilité pénale douanière (2^{ème} partie : les complices d'infractions douanières et les intéressés à la fraude douanière), *AJPénal*, 2012, p. 644.
- V. COURCELLE-LABROUSSE, « Les enquêtes des douanes », *AJPénal*, 2015, p. 118 et s
- S. DETRAZ, « Douanes – Infractions », *J.Cl. Pénal des Affaires*, Fasc. 10.
- S. DETRAZ, « Douanes – Procédure », *J.Cl. Pénal des Affaires*, Fasc. 20.

Droit pénal des médias :

Le cours porte sur les décisions rendues par les juridictions spécialisées en matière de presse (notamment la 17^{ème} chambre du TGI de Paris) accessibles sur la base de données legipresse.

Droit pénal du travail

- Alain COEURET, François DUQUESNE, Elisabeth FORTIS, *Droit pénal du travail. Infractions, responsabilités, procédure pénale en droit du travail et de la sécurité sociale*, LexisNexis, coll. Manuel, 6e éd., 2016.
- Olivier FARDOUX, Jean-Claude PLANQUE, *Droit pénal du travail. Fiches pratiques*, Bréal, coll. Lexifac, 2e éd., 2013.
- Renaud SALOMON, Agnès MARTINEL, *Droit pénal social*, Economica, 3e éd., 2016.
- Dominique SERIO, *Droit pénal du travail*, Ellipse, coll. Mise au point, 2010.

Droit pénal des personnes :

- Ch. ANDRE, *Droit pénal spécial*, Dalloz, coll. Cours, 2e éd., 2013.
- Ph. CONTE, *Droit pénal spécial*, LexisNexis Litec, coll. Manuel, 4e éd., 2013.
- E. DREYER, *Droit pénal spécial*, Ellipses, coll. Cours magistral, 2e éd., 2012.
- LEPAGE, H. MATSOPOULOU, *Droit pénal spécial*, PUF, coll. Thémis, 2015.
- R. MERLE, A. VITU, *Traité de droit criminel. Droit pénal spécial*, Cujas, 1982.

- J. PRADEL, M. DANTI-JUAN, Droit pénal spécial, Cujas, 6e éd., 2014.
- M.-L. RASSAT, Droit pénal spécial. Infractions des et contre les particuliers, Dalloz, coll. Précis, 7e éd., 2014.
- M. VERON, Droit pénal spécial, Sirey, coll. Université, 14e éd., 2012.

PROVISoire

Droit pénal de la santé :

Pour une première approche de la matière, on recommandera tout particulièrement le manuel de P. MISTRETTA, Droit pénal médical, Cujas, coll. Bibliothèque de sciences criminelles, 2013. Des références spécifiques aux différents thèmes retenus seront transmises lors du séminaire.

Criminalité organisée et transfrontière

- Jean-Paul Laborde, Etat de droit et crime organisé, Dalloz, 2005.
- JF Gayraud, Le nouveau capitalisme criminel, Odile Jacob
- Jean-Louis Hérail, Patrick Ramaël, Préface de Jean-François Burgelin, Blanchiment d'argent et crime organisé: La dimension juridique, PUF 2015.

IHEJ séminaire 2014, Corruption (v. ihej.org).

PLAN DU CAMPUS UPOND





<http://ufr-dsp.u-paris10.fr>

PROVISOIRES